Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260309-26_03_30-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-03-09

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-six février deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Gérard JOLY, Jean BOUTIN, Corine ORHANT, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, François SALES, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVE, Ronan MICHEL, Gilles GAUTIER, Jean-René HOUSSIN, Sylvie LERUSSARD, Vincent SAULNIER, Jean-Patrick DESGUERETS, Patrick ROULLE, Olivier ATHANASE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Magalie PETEL (pouvoir à Bertrand LEROY), Nicolas KLUTCHNIKOFF (pouvoir à Bruno DELAUNAY)
ABSENT	Marylène LETORT

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-03-30. PERSONNEL_AVANCEMENTS DE GRADES 2026 : PROPOSITIONS, SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions d'avancements de grades des agents suite à réussite à concours et inscription sur liste d'aptitude, il est proposé les suppressions et créations de postes suivantes ainsi que la modification du tableau des effectifs :

Direction des finances

- Nomination à compter du 1er mars 2026, suite réussite au concours de rédacteur principal 2ème classe et inscription sur la liste d'aptitude, d'un adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet en qualité de rédacteur principal 2ème classe à temps complet, par la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet et la création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260309-26_03_30-DE

Direction des ressources humaines

- Nomination à compter du 1er mars 2026, suite réussite au concours de rédacteur principal 2ème classe et inscription sur la liste d'aptitude, d'un adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet en qualité de rédacteur principal 2ème classe à temps complet, par la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet et la création d'un poste de rédacteur principal 2ème classe à temps complet.

Direction aménagement-développement urbain

- Nomination à compter du 1er mars 2026, suite réussite au concours de rédacteur et inscription sur la liste d'aptitude, d'un adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet en qualité de rédacteur à temps complet, par la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet et la création d'un poste de rédacteur à temps complet.

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les propositions du Maire ;

- **Modifie** le tableau des emplois ;

- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Philippe SALMON, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 11/03/2026

Délibération transmise le : 11/03/2026